Image not found or type unknown

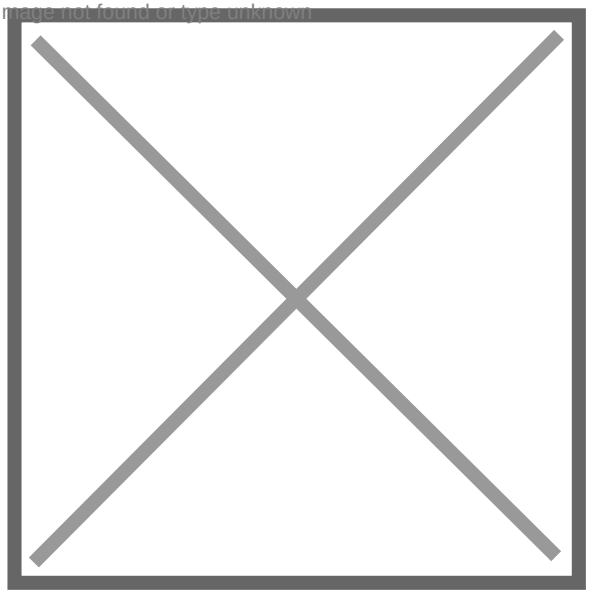

Demande sur les obligations d'horaires apres grossesse

Par **dea_old**, le **11/09/2007** à **14:41**

bonjours,je travail dans la coiffure.
je dois reprendre mon travail dans quelques jours a la suite d'un congé maternité + de 15 jours de vacances.Dans le salons nous avons les horaires suivant:lundi au vendredi 10h 19h le jeudi 10h 21h ect...

Normalement le jeudi nous fesions deux equipes une commencent a10h et finissent a19 et l'autre de12h a 21h.Nous changions 1 semaine sur deux.Aujourd'hui quelques 1 de mes collegues on demissionné donc nous ne sommes plus asser nombreux pour les roulements.Mon patron a donc dessidé que je devais commencer a 12h et finir a21h tous les jeudis.Sur mon contrat je n'ai pas d'horaires precits.

Ma question est :puis je demander a faire une nocturne sur 2 comme avant ou est ce que mon patron a le droit de me demander de toutes les faire.Est ce que je peut faire jouer le fais d'avoir un enfant et que toutes les semaines finir un jours a21h sa pose probleme?(sa ce passe pas au mieux avec eux donc pas d'arrangement possible bien sur!!

merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés